Département des ARDENNES

Arrondissement de VOUZIERS

Communauté de Communes de l'Argonne

Ardennaise

2014/94

Paraphe: FS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DELIBERATION n°DC2014/87

Nombre de membres:

En exercice : 125

Présents: 96

Votants: 104 (dont 8 pouvoirs)

POUR : 104 (100%) CONTRE : 00 ABSTENTION : 00 Le vingt-neuf septembre deux mille quatorze, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 22/09/2014

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: Mesdames BAUDART M.; BEGNY A.; COSSON P.; COURAULT J.; DAPPE C.; DEVER MH; FABRITIUS B.; FOURCART MH; HERBAY C; JACQUET G.; LEFORT S.; LENFANT M.; LESUEUR P.; MASLACH MO; MELIN P.; MERCIER A.; NOIRANT L.; PASSERA K.; PAYEN F.; PIEROT C.; RAULIN S.; ROGER M.; SEMBENI A.; THOMAS A. et Messieurs ADAM C.; ADIN M.; ALBAUD G.; BARDIAUX F.; BEBIN P.; BESANCON T.; BESTEL D.; BOUILLON D.; BOUILLON M.; BOXEBELD P.; BROYER J.; BRUAUX R.; CANIVENQ R.; CARPENTIER D.; CARRE J.; COLIN M.; COLSON D.; CORNEILLE JP.; COURVOISIER CLEMENT F.; DANNEAUX D.; DARCQ P.; DEBOURCES C.; DEGLAIRE G.; DEMISSY P.; DUGARD Y.; DUHAL C.; ETIENNE P.; FERON P.; FRANCART R.; GAVART V.; GENTY JC; GODART O.; GOMES A.; GOMEZ JB; GROSSELIN J.; HAULIN B.; JUILLET B.; LAHOTTE H.; LAMY D.; LANTENOIS J.; LAURENT CHAUVET P.; LE GALL JF; LESOILLE P.; LONGHAIS C.; LORIN D.; MALVAUX A.; MANCEAUX C.; MAS R.; MASSON JP; MATHIAS F.; MEENS F.; MEIS M.; MIELCAREK C.; MULLER JC; NANJI L.; NICOLITCH C.; NIZET D.; NIZET J.; OUDIN H.; PAYEN G.; PHILIPPE A.; PIC JY; PIERSON F.; POTRON F.; RENARD D.; SCHWEMMER M.; SEMBENI A.; SIGNORET F.; SINGLIT B.; SOUDANT G.; THIERON V. THIERY P.

Représentés: M. Régis BARRE donne pouvoir à M. PIERSON Florent; M. BOUILLON J. donne pouvoir à M. SIGNORET F.; Mme BRUSA R. donne pouvoir de vote à M. GROSSELIN J.; M. CANNAUX F. donne pouvoir à M. NIZET C.; M. FLEURY V. donne pouvoir à M. SOUDANT G.; M. HUREAU B. donne pouvoir à Mme PIEROT C.; M. QUEVAL G. donne pouvoir à Mme MASLACH M-O.; M. THOREL D. donne pouvoir à M. GOMEZ J.

OBJET: DECISION MODIFICATIVE

Vu la délibération n°2014/85 du Conseil de Communauté du 29/09/14 autorisant l'acquisition auprès de Mme JACQUESSON de la parcelle n°000ZB12, d'une contenance de 8 683 m², lieu-dit « La Petite Croix » à Quatre Champs ;

Vu la délibération $n^{\circ}2014/86$ du Conseil de Communauté du 29/09/14 autorisant la vente au profit de la SAS DUPUY de la parcelle $n^{\circ}000ZB12$, d'une contenance de 8 683 m^{2} , lieu-dit « La Petite Croix » à Quatre Champs ;

Considérant la nécessité de procéder à la décision modificative induite par cet achat et cette vente, Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté ADOPTE la décision modificative du budget général suivante :

Dépenses de fonctionnement Chapitre 042

Article 675 Valeurs comptables des immobilisations cédées : + 90'000€

Recettes de fonctionnement Chapitre 77

Article 775 : Produits des cessions des immobilisations cédées : + 90'000€

Dépenses d'investissement Chapitre 21

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le et de sa publication ou notification le

/ 6 OCT. 2014

Article 2111: Terrains nus : + 90'000€

(Acquisition du terrain ainsi que tous les frais annexes (notaires + expropriation) intégrés à la valeur du terrain en investissement)

Recettes d'investissement Chapitre 040 Article 2111: Terrains nus : + 90'000€

- AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir

Le Président,

Francis SIGNORET

Département des ARDENNES

Arrondissement de VOUZIERS

Communauté de Communes de l'Argonne

Ardennaise

2014/95



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DELIBERATION n°DC2014/88

Nombre de membres :

En exercice: 125 Présents: 96

Votants: 104 (dont 8 pouvoirs)

POUR: 104 (100%) CONTRE: 00 ABSTENTION: 00

Le vingt-neuf septembre deux mille quatorze, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence

de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation: 22/09/2014

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: Mesdames BAUDART M.; BEGNY A.; COSSON P.; COURAULT J.; DAPPE C.; DEVER MH; FABRITIUS B.; FOURCART MH; HERBAY C; JACQUET G.; LEFORT S.; LENFANT M.; LESUEUR P.; MASLACH MO; MELIN P.; MERCIER A.; NOIRANT L.; PASSERA K.; PAYEN F.; PIEROT C.; RAULIN S.; ROGER M.; SEMBENI A.; THOMAS A. et Messieurs ADAM C.; ADIN M.; ALBAUD G.; BARDIAUX F.; BEBIN P.; BESANCON T.; BESTEL D.; BOUILLON D.; BOUILLON M.; BOXEBELD P.; BROYER J.; BRUAUX R.; CANIVENQ R.; CARPENTIER D.; CARRE J.; COLIN M.; COLSON D.; CORNEILLE JP.; COURVOISIER CLEMENT F.; DANNEAUX D.; DARCQ P.; DEBOURCES C.; DEGLAIRE G.; DEMISSY P.; DUGARD Y.; DUHAL C.; ETIENNE P.; FERON P.; FRANCART R.; GAVART V.; GENTY JC; GODART O.; GOMES A.; GOMEZ JB; $\hbox{GROSSELIN J.}; \hbox{HAULIN B.}; \hbox{JUILLET B.}; \hbox{LAHOTTE H.}; \hbox{LAMY D.}; \hbox{LANTENOIS J.}; \hbox{LAURENT CHAUVET P.}; \hbox{LE GALL JF};$ LESOILLE P.; LONGHAIS C.; LORIN D.; MALVAUX A.; MANCEAUX C.; MAS R.; MASSON JP; MATHIAS F.; MEENS F.; MEIS M.; MIELCAREK C.; MULLER JC; NANJI L.; NICOLITCH C.; NIZET D.; NIZET J.; OUDIN H.; PAYEN G.; PHILIPPE A.; PIC JY; PIERSON F.; POTRON F.; RENARD D.; SCHWEMMER M.; SEMBENI A.; SIGNORET F.; SINGLIT B.; SOUDANT G.; THIERON V. THIERY P.

Représentés : M. Régis BARRE donne pouvoir à M. PIERSON Florent ; M. BOUILLON J. donne pouvoir à M. SIGNORET F. ; Mme BRUSA R. donne pouvoir de vote à M. GROSSELIN J. ; M. CANNAUX F. donne pouvoir à M. NIZET C. ; M. FLEURY V. donne pouvoir à M. SOUDANT G.; M. HUREAU B. donne pouvoir à Mme PIEROT C.; M. QUEVAL G. donne pouvoir à Mme MASLACH M-O.; M. THOREL D. donne pouvoir à M. GOMEZ J.

OBJET: AGRANDISSEMENT DES LOCAUX COMMUNAUTAIRES

Considérant que la 2C2A est propriétaire des locaux hébergeant le siège social;

Considérant l'exiguité des locaux,

Considérant les perspectives d'agrandissement envisageables à partir du quai de déchargement;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté:

- AUTORISE le Président à déposer et à signer un permis de construire
- AUTORISE le Président à lancer l'appel d'offres pour les travaux
- AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir

Le Président

Francis SIGNORET

Certifie executoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le et de sa publication ou notification le

/ 6 OCT. 2014